

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 903

Artikel: Les tables de la loi (scolaire)
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les tables de la loi (scolaire)

Elections françaises: comme disait Flaubert, le grand M. Lajoinie, l'illustre Le Pen, le profond Barre, l'éloquent Chirac, l'immense Mitterand, les vieux ténors du centre gauche, les paladins de la droite, les burgraves du juste-milieu, les éternels bonshommes de la comédie (*Education sentimentale*).

Si nous parlions d'autre chose?

Trois livres qui nous restituent notre passé; un roman d'abord, déjà mentionné, *L'ouvrier*, d'Urbain Olivier. Indépendamment de la valeur littéraire du livre, tout ce qu'il nous révèle ou nous rappelle: par exemple, que jusqu'en 1860 les Savoyards n'ont pas besoin de passeport pour venir travailler chez nous — car ils ne sont pas Français, mais se rattachent au Piémont. Par exemple — et nous voici renvoyés à mon premier paragraphe, que l'un des personnages admire cette facilité merveilleuse de langage qu'ont les Français(es), même du peuple. Par exemple, qu'à l'époque (vers 1845) il fallait 60 heures pour aller des bords du Léman à Paris, et que l'on trouvait la chose admirable — en 1778, Voltaire eut besoin de 10 jours. Or, ajoute Olivier, qui écrit vingt ans plus tard, aujourd'hui, les 14 heures de train express de Paris à Genève sont, dit-on, d'une longueur excessive et fatiguent beaucoup les voyageurs...

Mais voici la très riche étude de Geneviève Heller, auteur de *Propre en ordre: «Tiens-toi droit!»*. *L'enfant à l'école primaire au XIXe siècle: espace, morale, santé. L'exemple vaudois*, dont je ne retiendrai aujourd'hui qu'un point: les Règles de l'école à l'usage des écoles primaires, de 1892, qui démontrent sans contester que le moralisme, qu'on a beaucoup reproché à Olivier, est celui de l'époque, en tout cas dans notre pays. Par exemple la règle n° 5: *N'oublie pas que Dieu voit tout ce que tu fais, entend tout ce que tu dis et connaît tout ce que tu penses*. Ou la règle n° 9: *Ne trompe jamais ton maître, car c'est mentir, et Dieu hait le mensonge*. Ou la règle 19:

Mon enfant, n'oublie pas qu'on est à l'école pour travailler. Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas non plus manger. Travaille donc à t'instruire, tu serviras mieux ton Dieu, ta patrie et ta famille. Ou enfin le n° 28: Sois poli, respectueux envers tout le monde et n'oublie pas cette parole des Saints Livres: «Lève-toi devant les cheveux blancs et honore la personne du vieillard».

Que c'est beau! L'envers de la médaille (que Geneviève Heller n'ignore pas du tout), *Marguerite sage-femme vaudoise*

ou la naissance autrefois de Josiane Ferrari-Clément, nous le présente sans fard. Vers 1901, une grosseur sur cinq en moyenne se terminait pas une fausse couche et personne n'avait la naïveté de croire que ces dernières étaient toutes «naturelles». Il y avait donc avortement, et à cause du caractère clandestin de la chose, deux femmes sur trois succombaient... (infection, septicémie).

Mais le livre de Josiane Ferrari-Clément n'a rien d'une sèche étude sociologique. C'est aussi par exemple l'histoire navrante de Marie Tome, qui vers 1805, met au monde un enfant illégitime — lequel mourra tué par l'indifférence et l'hostilité dont les filles-mères étaient l'objet (Dieu merci, Joseph avait d'autres idées sur la question...). Car les enfants nés hors mariage étaient condamnés à une existence misérable, marquée du sceau du mépris général... ■

LANGUES

Le cas suisse

(cjp) Le conseiller aux Etats zurichoises Jagmetti faisait remarquer, au micro de la RSR, que nous n'attachons pas suffisamment d'attention aux langues. C'est fort juste car sous divers prétextes, dont celui de l'usage fréquent du dialecte, nous préférons renoncer au dialogue. Les enfants ne sont pas si compliqués. Je connais le cas d'un enfant étranger à Zurich, fort bien intégré dans sa classe, et qui, à l'issue de la deuxième année, ne parle toujours pas zurichois et continue de parler l'allemand élégant que lui enseigne sa mère, d'origine allemande. L'instituteur en profite pour passer plus vite qu'avec d'autres classes à l'usage du hochdeutsch pour l'enseignement.

Langue parlée et langue écrite

La Suisse alémanique n'est pas seule à connaître ce que les linguistes allemands appellent «mediale Diglossie». Le cas suisse les intéresse et nous en voulons pour preuve le numéro 4.87 de la *Zeitschrift für Germanistik*, paraissant à Leipzig, en RDA. Des linguistes résidant en Suisse et en

RDA se penchent sur l'allemand des Suisses, sur la littérature suisse de langue allemande dans les années 70 et suivantes, sur la chanson et la poésie en dialecte, sur diverses publications parues en Suisse, et même sur Dada à Zurich. Cela permet de constater que si le français est presque entièrement confiné dans les limites de la Communauté européenne sur notre continent (seule la Suisse fait exception), l'allemand est plus répandu puisqu'on le trouve dans 16 Etats européens (90 millions de germanophones).

Une langue vivante

Sait-on que des réunions internationales avec des représentants dûment accrédités par les pays représentés et des observateurs compétents cherchent à simplifier et à unifier les règles grammaticales? Pour la Suisse, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dispose d'une commission de spécialistes qui traite ces questions. Elle est présidée par le Professeur Sitta, de l'Université de Zurich. Lorsqu'il est question des «méfaits» du